

AIRFRANCE



Equi Libre

Règlement Global Air France Tour

SAISON 2017/20178

1. DETERMINATION DES EPREUVES RETENUES POUR LE Global Air France Tour:

□□□□□ 5 Concours de sauts d'obstacles

- *Club 2: normes techniques fédérales Club 2.*
- *Club Elite : normes techniques fédérales Club Elite*
- *Amateur : normes techniques fédérales Amateur*

2. DISPOSITIONS GENERALES

2.1 Les épreuves retenues pour le Global Air France Equi Libre Tour sont réservées aux cavaliers titulaires de la licence fédérale de compétition.

Cela implique que les concurrents des épreuves « amateur » possèdent une licence amateur.

2.2. *Le règlement des compétitions officielles de la FFE est applicable aux différentes épreuves.*

2.3 *En cas d'impossibilité pour le cheval de participer à l'épreuve après la liste d'engagement, le cavalier pourra participer avec un autre cheval, seulement si son enseignant ou coach le précise avant l'épreuve, dans la limite du nombre de parcours prévu par le règlement. Ainsi le cavalier conservera ses points pour le Global Air France Tour.*

Cette disposition impérative devra être contrôlée lors de chaque compétition par le Président du Jury afin d'éviter les contestations et litiges ultérieurs.

2.4 *Si un cavalier annonce un changement de cheval pour indisponibilité, ce cheval ne pourra pas ou plus participer à la compétition du jour.*

2.5 *En cas d'indisponibilité d'un cavalier, un autre cavalier concourant dans la même série peut le remplacer "au pied levé" après accord du Président du Jury.*

3. PARTICIPATION DES CHEVAUX POUR LES EPREUVES DU Global Air France Tour

3.1 *Tous les chevaux ou poneys doivent être titulaires d'un document d'identification.*

3.2 *Les chevaux doivent obligatoirement être à jour des vaccinations en vigueur (grippe, tétanos). Ce document est susceptible d'être contrôlé à l'occasion des concours*

4. NOMBRE DE PARTICIPATIONS POUR LES EPREUVES

Club 2, Club Elite, Amateur : selon les dispositions du règlement de la FFE.

5. TENUES

Les tenues stipulées dans le règlement FFE sont autorisées.

5.1 *Toutes les épreuves se dérouleront en tenue de concours :*

- *Veste facultative pour toutes les séries*
- *Chemise à col blanc et cravate blanche, pour les femmes ; la cravate peut être remplacée par le col officier.*

- Culotte blanche, beige clair ou crème (de couleur pour le Hunter). Les polos aux couleurs des clubs sont autorisés.

- Bottes ou mini chaps de concours.

- Bombe (normalisée).

- Le gilet est autorisé

- Casque (attache 3 points)

- Bottes ou mini chaps de concours.

5.2 La Reconnaissance du parcours fait partie intégrante du concours et devra être annoncée par l'organisateur. Les cavaliers devront l'effectuer en tenue correcte et soignée de compétition

5.3 La Remise des prix fait également partie intégrante du concours et devra être annoncée par l'organisateur.

Les cavaliers devront obligatoirement se présenter en tenue correcte et soignée de compétition, même si la remise des prix se fait à pied.

Toute absence non motivée, toute tenue ou attitude incorrecte lors de celle-ci peut entraîner la radiation du classement, et, par là même, la non-attribution des prix et points au concours ; cette disposition doit être connue de tous les compétiteurs ; elle est de la responsabilité des enseignants et des dirigeants ; elle devra être appliquée impérativement.

8. SUIVI DU Global Air France Equi Libre Tour

8.1 Généralités

Le Centre Equestre Equi Libre est seul responsable de l'établissement du Global Air France Tour; il est également chargé de faire appliquer le présent Règlement. Il peut être requis pour faciliter l'arbitrage d'un litige.

Pour tous les cas qui n'auraient pas fait l'objet d'un point du présent Règlement, l'organisation appliquera le Règlement de la Fédération Française d'Equitation.

8.2 Réclamations

Toute réclamation pour être recevable doit être écrite et présentée sur place au moment du concours

au Président de jury et accompagnée d'un chèque de caution de 50 Euros, ou ultérieurement auprès de Equi Libre et dans les délais prévus par le règlement national.

8.3 Titres attribués :

Le vainqueur du Global Air France Tour est le cavalier ayant remporté la finale après les épreuves qualificatives.

Pour être qualifié pour disputer la finale, un cavalier devra être classé aux moins une fois dans la première moitié des participants de sa série, et avoir participer au moins à 3 épreuves du Global Air France Tour.

Le jour de la finale , les compteurs sont remis à zéro.

La finale se déroulera en une manche au barème A avec barrage.

Le titre de champion du Global Air France Tour sera attribué au cavalier ayant remporté la finale.

9. DISPOSITIONS FINANCIERES

9.1 Engagements

Pour les épreuves officielles, la procédure de la FFE est applicable : engagement à faire sur internet avant le lundi (18h ou 19h en raison du décalage horaire) précédent le concours

9.2 Le montant des engagements est de :

· 20 €

10. CODE DE BONNE CONDUITE :

Les articles du Règlement FFE des Compétitions – Dispositions Générales sont applicables.

Toute participation au Global Air France Tour implique d'avoir pris connaissance du présent règlement et d'en avoir accepté toutes les dispositions.

Obligation est faite aux Dirigeants et aux Enseignants d'y veiller scrupuleusement.

Pour Equi Libre

Nathanael Permal